



Asset  
Management  
France

## Publication d'informations en matière de durabilité

**AIM LUX- C-Quadrat Europe Multicap ESG** – Un fonds Article 8 au sens de la réglementation SFDR

**Mise à jour Janvier 2023**

### Résumé

AIM LUX – C-Quadrat Europe Multicap ESG est un fonds d'investissement promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales par le biais d'une approche « Best in Universe », c'est-à-dire consistant à sélectionner les entreprises de l'univers d'investissement présentant les meilleurs performances sur le plan Environnemental, Social et de Gouvernance (ESG).

Pour se faire, la société de gestion s'appuie sur des données externes produites par le fournisseur de données indépendant MSCI. L'approche Best in Universe du fonds se traduit par la mise en place de contraintes fermes qui dont l'objet de contrôle en interne au même titre que n'importe quelles autres contraintes réglementaires ou contractuelle. Le fonds ne s'est pas engagé sur un minimum d'investissement dit durable au sens de la réglementation SFDR, ni sur un minimum d'alignement à la taxinomie européenne au sens du règlement Taxinomie. Conformément aux contraintes précitées, il est toutefois possible d'affirmer que 90% du portefeuille est aligné sur des caractéristiques Environnementales et Sociales. Afin d'avoir une information complète en matière de durabilité pour ce fonds, nous vous recommandons de lire l'ensemble du présent document.

### Sans objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable. En effet, à ce jour, le produit ne s'est engagé sur aucun minimum d'« investissement durable » tel que défini par la réglementation SFDR.

### Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Afin de promouvoir des caractéristiques économiques et sociales, le produit recourt à une approche « Best In Universe » ainsi qu'à une exclusion sectorielle. Le produit a donc une approche généraliste visant à favoriser l'investissement dans les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière environnementales et sociales au sein de l'univers d'investissement.

La société de gestion fait reposer son analyse sur des données externes fournies par MSCI ESG Recherche (« MSCI »), et en particulier les notes ESG calculées par MSCI. La méthodologie de notation basée sur des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance consiste à noter 37 points clés parmi les 10 thématiques suivantes :

- Pour le pilier Environnement : le changement climatique, les ressources naturelles, la pollution et les déchets, l'investissement environnemental
- Pour le pilier Social : Le capital humain, la fiabilité des produits, les controverses sociales, l'investissement social
- Pour le pilier Gouvernance : la gouvernance d'entreprise et les politiques éthiques, compétitives, fiscales.

Le Compartiment n'a pas désigné d'indice de référence pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales.

### **Stratégie d'investissement**

La stratégie d'investissement du Compartiment repose sur une gestion quantitative et fondamentale. L'univers d'investissement du fonds est déterminé à l'aide d'un filtre ESG. C-QUADRAT ASSET MANAGEMENT FRANCE (la « Société de Gestion ») s'efforce de diversifier le portefeuille sur les principaux secteurs et zones géographiques et en privilégiant, après l'application du filtre ESG, la sélection des titres suivant une approche fondamentale.

Les investissements sont effectués sur des actions de grande capitalisation jusqu'à 100% de l'actif net et à hauteur maximum de 30 % de l'actif net en titres de moyenne capitalisation (capitalisation inférieure à 5 Milliards d'euros). Le portefeuille ne sera pas investi en titres de micro-capitalisation (capitalisation inférieure à 150 millions d'euros). La Société de Gestion pourra investir sur les marchés émergents d'Europe dans la limite de 20% de l'actif. Notre stratégie d'intégration des facteurs ESG a pour objectif d'assurer que la Société de Gestion est pleinement consciente des risques majeurs et opportunités que représentent les investissements potentiels grâce à l'ajout de niveaux de vigilances et de due diligences supplémentaires dans notre analyse financière sur le rendement et notre processus de décision.

Le processus d'investissement se déroule comme suit :

#### 1-Notations ESG des sociétés de l'univers d'investissement de départ

L'univers d'investissement de départ est composé des sociétés issues des pays d'Union européenne, ainsi que du Royaume-Uni, de la Norvège, de la Suisse, de l'Islande et du Liechtenstein, d'une capitalisation supérieure à 1 milliard d'euros et ayant obtenu une notation ESG par le fournisseur MSCI.

L'univers d'investissement de départ comprend donc des sociétés ne présentant pas ou peu de caractéristiques durables. La notation ESG va de 0 (moins bon score) à 10 (meilleur score).

La sélection ESG des sociétés est effectuée selon une approche « Best in Universe » qui consiste à réaliser un classement de l'ensemble des sociétés de l'univers d'investissement potentiel suivant leur notation ESG, afin d'exclure le dernier quintile. Au terme de ce processus de filtrage, l'univers d'investissement du Compartiment est déterminé.

#### 2- Exclusion sectorielle

La Société de Gestion procède à l'exclusion des éventuelles sociétés de l'univers présentant des revenus supérieurs à 10% du chiffre d'affaires en lien avec les activités suivantes : armes et munitions, pornographie et prostitution, tabac, charbon thermique, développement d'usines à charbon, énergie nucléaire et radioactive, exploitation des sables bitumeux, gaz de schiste, forage en arctique.

### 3- Analyse financière quantitative et fondamentale

La Société de Gestion cherche à sélectionner les titres et sociétés combinant un potentiel de rentabilité et des caractéristiques ESG satisfaisantes. La réduction de l'univers sur des critères ESG est donc suivie de la sélection des titres selon une approche discrétionnaire en fonction de critères quantitatifs et fondamentaux des titres et sociétés.

Les notations ESG utilisées pour filtrer l'univers d'investissement tiennent compte des pratiques de bonne gouvernance. Par conséquent, une entreprise ayant de mauvaises pratiques de gouvernance verra nécessairement sa note ESG impactée, ce qui se reflètera dans l'univers d'investissement à travers le processus de filtrage ESG.

### Proportion d'investissements

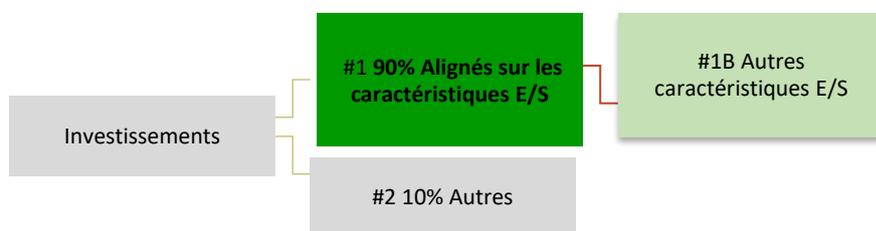
La répartition des actifs prévue pour ce produit financier est la suivante :

- La proportion d'investissement « #1 Alignés avec les caractéristiques E&S » est d'au moins 90%.
- Les investissements inclus dans la catégorie "Autres" du compartiment représentent jusqu'à 10% des investissements.

En effet, selon les termes du prospectus, la part des sociétés disposant d'une note ESG et des OPCVM article 8 et 9 au sens du règlement Européen SFDR sera durablement supérieure à 90% (à l'exclusion des dépôts et liquidités).

En conséquence, jusqu'à 10% des sociétés peuvent ne font pas l'objet d'une analyse ESG et peuvent ne pas être alignées sur les caractéristiques E/S. Une description plus détaillée de l'allocation d'actifs spécifique de ce Compartiment peut être trouvée dans le prospectus de ce produit financier.

Le fonds ne s'est engagé sur aucun minimum d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR.



### Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

La recherche et l'établissement de notation ESG est entièrement confiée à la société MSCI, et ce depuis le lancement de l'ensemble de nos fonds Article 8 au sens de la réglementation SFDR.

Nous estimons que MSCI dispose d'un niveau d'expertise et de ressources supérieur à ce que nous sommes en mesure de déployer en interne. Aussi, nous estimons que prendre appui sur des fournisseurs de données spécialisés est le moyen le plus sûr d'obtenir une information à tout moment fiable et actualisée sur les entreprises dans lesquelles le fonds souhaite investir. Cette externalisation et l'absence de production de notation ESG en interne permet également une totale indépendance dans l'évaluation des pratiques ESG des entreprises et de leur éligibilité à nos portefeuilles.

MSCI apporte une transparence que nous estimons bonne quant à leurs méthodologies de recherches et de notation. Davantage d'informations à ce sujet peuvent être trouvées sur [www.msci.com](http://www.msci.com)

En interne, le respect des contraintes en matière d'investissement ESG est contrôlé au même titre que toutes les contraintes réglementaires ou de prospectus.

Ainsi, des contrôles en amont et en aval de chaque passage d'ordre permettent de s'assurer que la part des investissements (telle que décrit à la section précédente) alignés sur les caractéristiques Environnementales et Sociales est en permanence de 90% minimum.

De la même manière, conformément au prospectus, chaque mois, les notations ESG de l'univers du fonds sont mises à jour. Ainsi, si une société perd sa notation ESG ou voit sa notation dégradée de sorte qu'elle ne serait plus éligible à l'univers d'investissement, l'équipe de gestion remplace alors la société dans les 30 jours par une nouvelle société éligible.

Ces contrôles sont pleinement intégrés dans le dispositif de contrôle général de la Société de gestion, et sont réalisés de manière indépendante par une équipe distincte de l'équipe de gestion.

## **Méthodes**

L'atteinte des caractéristiques sociales et environnementales promues par le produit financier se mesure par le respect des contraintes en matière d'investissement ESG précitées. A posteriori, et sans que cela ne constitue une contrainte ou un objectif formel pour le produit, le gérant pourra consulter les indicateurs de répartition des notations au sein du portefeuille, ou encore l'évolution de la notation du portefeuille au cours du temps.

## **Sources et traitement des données**

### **a. Source des données**

La société de gestion se fonde sur les données produites par la société MSCI en ce qui concerne les notations ESG.

### **b. Mesures prises pour garantir la qualité des données :**

C-Quadrat a sélectionné son fournisseur de données parmi les leaders du marché afin de s'assurer un ensemble de données fiable, facilement accessible et exploitable, et mis à jour de manière

permanente. Par ailleurs, l'externalisation complète de la production de notation ESG garantit l'indépendance de cette donnée.

**c. Modalités de traitement des données :**

Les données fournies par MSCI sont utilisées sans faire l'objet d'un retraitement par la société de Gestion.

**d. Proportion des données qui sont estimées :**

La société de gestion n'estime aucune donnée. En revanche, ces données, si elles ne sont pas communiquées par les entreprises, peuvent faire l'objet d'une estimation par nos fournisseurs de données externes.

### **Limites aux méthodes et aux données**

La société de gestion s'appuie sur des fournisseurs de données extra-financières. Par conséquent, la Société est soumise à certains risques opérationnels et de qualité de données associés à la dépendance vis-à-vis de fournisseurs de services et de sources de données tiers. Par ailleurs, la couverture des données peut être limitée selon le type d'émetteur (petites capitalisations boursières...) et selon la zone géographique de l'émetteur.

Afin de contenir l'impact des limites méthodologiques, lorsqu'une société ne fait pas l'objet d'une analyse par MSCI, quelle qu'en soit la raison, nous adoptons une approche conservatrice, et ne la considérons pas comme un investissement aligné sur les caractéristiques Environnementales et/ou Sociales.

### **Diligence raisonnable**

Les actifs sous-jacents font l'objet d'une revue en amont de l'investissement par les équipes de gestion, afin de s'assurer qu'ils sont éligibles vis-à-vis des contraintes énoncées au prospectus. Plus particulièrement, leur notation doit leur assurer une place au sein des quatre premiers quintiles de l'univers d'investissement par ordre de notation ESG (approche « Best-in-Universe »). Les actifs doivent également être éligibles au titre de la politique d'exclusion du fonds.

En matière de contrôle interne, comme expliqué dans la section « Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales », les restrictions d'investissement extra-financières sont paramétrées selon la même méthodologie que les restrictions d'investissement financières. La thématique ESG fait par ailleurs l'objet d'un contrôle dédié tant en contrôle permanent (deuxième niveau) qu'en contrôle périodique (troisième niveau).

### **Politiques d'engagement**

Les gérants et analystes assistent couramment à des rencontres avec leurs dirigeants. En fonction de la taille de l'entreprise concernée, ces rencontres peuvent se faire sous forme de table ronde en comité très réduit, voire directement en face à face. Lors de ces rencontres, nos gérants et analystes ont la possibilité, s'ils le jugent pertinent, de poser leurs questions aux dirigeants, et éventuellement de les sensibiliser à divers sujets, ou problématiques constatées sur les aspects environnementaux ou sociaux. Il faut cependant noter que les produits étant investis sur un grand nombre de titres, il n'est pas possible de prétendre rencontrer tous les dirigeants des sociétés en portefeuille de façon régulière.

Nos principes en matière de politique d'engagement et de vote sont consultables sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante : <https://c-quadrat.fr/informations-reglementaires>.

### **Indice de référence désigné**

Le produit financier n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet.

---

---